

Décision de la Présidence

coalition de quelque sorte, je crois que c'est injuste, parce que c'est une réflexion sur la Présidence en entier.

Vous nous avez dit à maintes reprises, monsieur le Président, que la Présidence n'était pas le patron de la Chambre, mais bien son serviteur. Et vous, monsieur le Président, vous êtes le serviteur de la Chambre, et vos subalternes le sont également, et particulièrement dans le cas du député de Beauport—Montmorency—Orléans. Il remplit ses tâches, à mon avis, de façon très impartiale, et il est hors de doute, dans mon esprit en tout cas, que lorsqu'il remplit ses tâches au fauteuil, que des reproches à son endroit soient totalement injustes. Il n'est pas l'instrument de qui que ce soit. Il est, comme vous l'êtes, monsieur le Président, et comme il se doit, le serviteur de cette Chambre.

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, après les tergiversations verbales du député de Rosemont, qui prétend qu'on l'a mal interprété, ou qu'on a sorti une phrase du contexte, je crois que les journalistes du *Beauport Express*, dans le comté de Beauport—Montmorency—Orléans, ont rapporté les paroles très justes qui ont été prononcées ce soir-là.

• (1015)

Maintenant, on a parlé de collusion. On a dit que les droits des membres du Bloc québécois étaient brimés en Chambre. Je crois que le député de Beauport—Montmorency—Orléans fait son travail d'une façon magnifique à la Chambre en tant qu'un des vice-présidents. Il a toujours, avec beaucoup d'aplomb, beaucoup de sérénité, mais surtout beaucoup de justesse et de justice, rendu à chacun son dû ici à la Chambre.

Alors, s'il y a eu apparemment mauvaise foi de la part du député de Rosemont qui ne veut pas admettre que ses paroles ont dépassé sa pensée—et cela aurait été si facile de s'exprimer en ce sens ce matin—, je voudrais proposer, appuyé par le député de Terrebonne:

Que la question des propos tenus par M. Tremblay, député de Rosemont, à l'endroit de M. DeBlois, député de Beauport—Montmorency—Orléans et vice-président adjoint des comités pléniers de la Chambre, telle que rapportée dans l'édition du 14 mars 1993 du journal *Beauport-Express*, soit déferée au Comité permanent de la gestion de la Chambre.

Je propose cette motion, à moins que vous-même, monsieur le Président, en jugiez autrement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M. le Président: Naturellement, une situation comme celle-ci est nettement difficile, non seulement pour le Président et pour le député, mais aussi pour la Chambre.

J'ai écouté avec soin l'intervention de l'honorable député de Rosemont. Je pense qu'il a peut-être donné une

explication des circonstances selon lesquelles il a fait les remarques qui ont été citées dans le journal en question.

J'ai toutefois une certaine difficulté avec les faits, car il est clair que si nous ne considérons que les mots cités dans le journal, ceux-ci, à mon avis, sont inacceptables pour la Chambre. Si nous ne considérons que les mots, il s'agit clairement d'un cas *prima facie* se rapportant à la dignité de cette Chambre et de notre collègue, parce que notre collègue en est un officier. Comme l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell l'a déclaré, il est, au même titre que le Président, un officier de cette Chambre, et une attaque contre l'intégrité de la personne occupant cette position est une attaque contre cette Chambre.

Comme je l'ai dit, j'ai écouté l'intervention de notre collègue, l'honorable député de Rosemont. À mon avis, le problème origine probablement de la situation concernant la position du Bloc parmi tous les autres députés. Je comprends bien qu'il y ait eu continuellement des plaintes de certains députés du Bloc québécois concernant leur position, leur statut comme parti dans cette Chambre.

• (1020)

Il est toutefois absolument nécessaire que tous les députés, et le public également, comprennent bien que la décision concernant le statut des membres du Bloc québécois n'a pas été prise par le Président, pas plus que par notre collègue.

Si l'honorable député de Rosemont voulait maintenant accepter cette distinction et par conséquent peut-être retirer ce matin ces remarques faites à l'endroit du Président—et je suis votre Président comme je le suis pour tous les autres députés—cela serait acceptable.

Mais compte tenu des circonstances, je crois que pour la relation entre les députés du Bloc et les autres députés de la Chambre, il serait tout à fait approprié de retirer absolument les propos cités dans le journal.

Si nous avons une telle rétractation, il serait préférable qu'elle soit faite ici. Donc, j'inviterais l'honorable député de Rosemont à prendre en considération les remarques du Président et peut-être qu'après un moment de réflexion il lui serait loisible de retirer absolument les remarques qui ont été citées dans le journal.

M. Tremblay (Rosemont): Je ne sais pas, monsieur le Président, si c'est un problème de langue que nous avons, mais il me semble que j'ai très clairement indiqué que je comprenais très bien—et c'était très clair—que ce n'était pas le Président qui avait pris la décision ou qui peut prendre la décision de la non-reconnaissance du Bloc québécois. Et c'est précisément ce que j'ai dit.